

solutions existent. A mon avis, les mesures proposées dans le projet de loi C-55 seront inapplicables.

Le 3 février 1987, le chef de notre parti, Ed Broadbent, écrivait au ministre de l'Immigration pour appuyer une proposition du Conseil canadien des Églises touchant la détermination du statut de réfugié. A leur congrès national, à Montréal, les néo-démocrates ont adopté une résolution réclamant «un processus de détermination du statut de réfugié qui soit rapide, équitable et accessible à tous, et qui assure la sécurité des personnes qui cherchent refuge au Canada». Ce ne sont pas les recommandations qui ont manqué: le groupe de travail Robinson; le Rapport Ratushney; le Rapport Gunther Plaut; les cinquième et sixième rapports du comité permanent de l'emploi et de l'immigration présentés en novembre et décembre 1985 et la proposition du Conseil canadien des Églises. Le gouvernement n'a tenu aucun compte de tout cela et a présenté un mauvais projet de loi. Et voici qu'il nous ramène ici en catastrophe parce que le système relatif aux réfugiés ne fonctionne pas.

La proposition du NPD englobe un processus qui prendrait trois mois en tout et pour tout. Tous les demandeurs de statut seraient entendus par un comité d'examen indépendant dans les deux semaines après leur arrivée. On pourrait peut-être soumettre les demandes rejetées en fonction des données et des faits à un autre comité qui est immédiatement disponible et qui pourrait être convoqué rapidement. On en appellerait à la Cour fédérale seulement pour des questions de droit qui pourraient être réglées en au plus trois mois. Par conséquent, des juristes peu scrupuleux ne pourraient pas retarder sans cesse le processus, car ce serait là leur travail. Voilà le système qu'il nous faut. La rapidité du processus contribuerait à décourager les demandes frivoles et fausses et celles qui visent à gagner du temps. Elle satisferait à nos obligations internationales et empêcherait l'expulsion de vrais réfugiés.

Je dirai pour conclure que nous avons un gouvernement faible qui essaie de miser sur les pires craintes des Canadiens. Il a présenté une loi faible. Notre travail consiste à l'améliorer. C'est ce que nous nous proposons de faire.

Je rappelle aux Canadiens que nous sommes un peuple charitable, bienveillant et civilisé. Nous venons tous de diverses parties du monde. Nous nous sommes efforcés d'adopter le meilleur des autres pays du monde. Nous avons toujours eu un processus équitable pour l'examen des demandes du statut de réfugié. En même temps, nous sommes à l'écoute des Canadiens, qui nous téléphonent et nous écrivent.

• (1650)

Ils veulent un processus équitable. Ils veulent chasser les personnes peu scrupuleuses et garder les véritables réfugiés. Ils ne veulent pas voir les différends des autres pays réglés au Canada; nous avons assez de nos problèmes. Ils veulent que le Parlement résolve la question rapidement, mais équitablement. Et c'est ce que nous allons essayer de faire.

Mme Collins: Monsieur le Président, je tiens à faire quelques observations au sujet de l'allocation de mon honorable

Immigration—Loi

collègue. Je le désapprouve en général, mais je m'en tiendrai à deux ou trois points bien précis. A l'instar de ses collègues qui ont pris la parole plus tôt aujourd'hui, le député essaie de nous faire accroire que le gouvernement a reconvoqué le Parlement pour discuter de la Loi sur les brevets. Cela n'a manifestement aucun sens. Comme le député le sait sûrement, nous sommes revenus pour traiter de la mesure sur le statut de réfugié.

Il a aussi fait observer, comme d'autres députés de l'opposition, que le gouvernement a en quelque sorte soulevé l'opinion ou que nous étions à l'origine de ces préoccupations du public. Mon collègue sait que ce n'est pas vrai. A-t-il téléphoné à des personnes pour leur dire d'en appeler d'autres à ce sujet?

L'inquiétude est ressentie par les Canadiens. Ils sont impatients de voir traiter de la question des réfugiés. Personne ne les a influencés. L'urgence vient de leur préoccupation réelle, honnête, ce qui m'amène à un point sur lequel je suis d'accord avec mon collègue.

Les gens de sa circonscription lui ont dit exactement la même chose que les gens de ma circonscription m'ont dite. Il faut accueillir les véritables réfugiés et renvoyer les faux. C'est ce qu'accomplit le projet de loi C-55. La première étape est la présélection. Ceux dont la demande ne peut être justifiée, et ils sont nombreux, seront refoulés. Nous allons jeter les fraudeurs dehors. Les vrais réfugiés pourront suivre la filière des audiences, du réexamen et de l'appel au tribunal.

Nous savons que nous débattons d'une motion libérale de renvoi à six mois du projet de loi C-55, qui nous empêcherait d'agir pendant ce temps. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) votera-t-il pour le renvoi à six mois et l'impossibilité d'agir, ou votera-t-il contre l'amendement pour nous laisser poursuivre le débat sur le projet de loi C-55?

M. Waddell: Permettez-moi de répondre à la question, monsieur le Président.

M. Crosby: Vous allez voter pour l'amendement.

M. Waddell: Le député essaie de deviner ma pensée. J'ai parfois du mal à le faire moi-même. Je suis content qu'il réussisse si bien.

Le gouvernement a tenté plus tôt de rappeler le Parlement. Je ne veux pas trop m'engager dans ce débat...

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: C'est une affaire ridicule, car le Parlement est déjà rappelé. Je ne fais pas confiance au gouvernement, le public non plus. Le gouvernement a tenté de rappeler le Parlement pour faire adopter le projet de loi sur les brevets pharmaceutiques. Il tient mordicus à ce projet de loi pour apaiser les Américains. Nous allons en traiter, puisque nous siégeons. Il était donc bien avantageux pour les ministériels de rappeler le Parlement pour la question des réfugiés.

On aurait pu envoyer un certain nombre d'agents d'immigration, tous ceux dont on disposait, pour régler très rapidement le cas de ces 174 demandeurs du statut de réfugié. C'était une possibilité, mais on ne l'a pas fait.